

Renouvellement des autorisations de transports, de détention et de relâchés d'espèces protégées 2022



Partie I : PRESENTATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Hegalaldia est une association, loi 1901, de protection de la nature reconnue d'intérêt général. Elle gère le seul centre de sauvegarde de la faune sauvage du département des Pyrénées Atlantiques et accueille plus de 2500 animaux sauvages en détresse par an.

Adresse : Association HEGALALDIA
Quartier Arrauntz
Chemin Bereterrenborda
64480 USTARITZ

Tél : 05.59.43.08.51 / **Port :** 06.76.83.13.31 / **Courriel :** association@hegalaldia.org

Site internet : www.hegalaldia.org

Numéro SIRET : 442 731 048 00041

Autorisations actuelles de transport et de relâché : arrêté préfectoral DBEC/106/2017 publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques du 12 octobre 2017 64-2017-10-04-006 et arrêté ministériel publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 26 avril 2018 référencé 64-2018-04-20-002

Autorisation d'ouverture actuelle : Arrêté préfectoral n°2012-052-0003 modifiant l'Arrêté n°2007/0443 du 14 août 2007 modifiant l'arrêté n°2005/ENV/02 du 19 mai 2005 portant sur l'ouverture d'un centre de soins à la faune sauvage sur le territoire de la commune d'Ustaritz.

EQUIPE PERMANENTE

Quatre salariés en CDI à temps plein, 1 salarié en contrat aidé d'un an avant de signer son CDI en février 2023 :

-Stephan MAURY titulaire du certificat de capacité autorisant le soin et la détention d'espèces de la faune sauvage : présent sur les autorisations actuelles.

-Céline MAURY directrice et titulaire du certificat de capacité autorisant le soin et la détention d'espèces de la faune sauvage : présente sur les autorisations actuelles.

-Mélina PELLON, soigneuse CDI

-Priscilla KURTZ, soigneuse CDI

-Hugo PEREZ, chargé de développement, communication et vie associative en contrat aidé 1 an puis CDI en février 2023

Partie II : LISTE DES ESPECES CONCERNEES

Il n'y a pas eu de changement concernant les espèces que nous avons le droit d'accueillir sur la structure (voir autorisation d'ouverture ci jointe), ni celles pour lesquelles nous demandons un **renouvellement des autorisations de transports, de détention et de relâché.**

ESPECES DEJA CONCERNEES PAR LES PRECEDENTES AUTORISATIONS DE TRANSPORT

OISEAUX

Toutes les espèces de la faune Française et toutes les espèces migratrices, à savoir :

Anatidés (cygnes, oies, canards,...), Tetraonidae (tétrás, ...), Phasianidae (perdrix, cailles, faisans, ...), Gaviidés (plongeurs,...), Podicipédidés (grèbes,...), Procellariidae (fulmars, puffins, ...), Hydrobatidae (océanites, ...), Diomédeidés (Albatros), Sulidés (fous,...), Pélécanidés (pélicans), Phalacrocoracidés (cormorans), Ardéidés (hérons, aigrettes), Ciconiidés (cigognes), Treskiornithidés (ibis, spatules,...), Phoenicopteridés (flamants), Accipitridés (milans, vautours, busards,...), Pandionidés (balbuzard), Falconidés (faucons,...), Rallidés (râle, marouette, foulque,...), Gruidés (grue), Otididés (outarde), Haématopodidés (Huîtrier), Recurvirostridés (échasse, avocette), Burhinidés (oedicnème), Glaréolidés (glaréoles), Charadriidés (pluviers, vanneaux,...), Scolopacidés (bécassine, bécasse,...), Stercorariidés (labbes,...), Laridés (mouette, goéland,...), Sternidés (sternes,...), Alcidés (guillemot, pingouin, macareux,...), Ptéroclididés (gargas), Columbidae (tourterelle, pigeon,...), Cuculidés (coucou), Tytonidés (chouette effraie), Strigidés (hibou, chouette), Caprimulgidae (engoulevent), Apodidés (martinet), Upupidés (huppe), Alcédinidés (martin pêcheur,...), Méropidés (guêpier), Coraciidés (rollier), Pucidés (pic, torcol), Alaudidés (alouette, cochevis,...), Hirundinidés (hirondelle), Motacillidés (pipit, bergeronnette,...), Cinclidés (cinclé), Bombicillidés (jaseur), Prunellidés (accenteur), Turdidés (merle, grive,...), Sylviidés (fauvette,...), Troglodytidés (troglodyte), Muscicapidés (gobemouches), Paridés (mésange), Aegithalidés (mésange à longue queue), Timaliidés (panure à moustache), Sittidés (sitelle), Tichodromadidés (tichodrome), Certhiidés (grimpereau), Rémidés (rémid), Laniidés (pie-grièche), Corvidés (corbeau, geai,...), Sturnidés (étourneau), Oriolidés (loriot), Passéridés (moineau,...), Fringillidés (pinson, chardonneret,...), Embéridés (bruants,...), dont les espèces soumises à l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste d'espèces de vertébrés protégés menacés d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

MAMMIFERES

Talpidae (Desman, etc) ; **Soricidae** (musaraigne...) **Erinacidae** (héroissons, ...), **Rhinolophidae** (rhinolophes,...), **Vespertilionidae** (sérotones, vespertillons, pipistrelles,...), **Molossidae** (molosses,...), **Canidae** (renard), **Mustelidae** (martre, vison, loutre,...), **Muscardinidae** (Loir, etc), **Muridae** (campagnol amphibie, etc) ; **Viverridae** (genette), **Felidae** (chat sauvage,...), **Leporidae** (lièvres, lapins,...), **Sciuridae** (écureuils, ...), dont les espèces soumises à l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste d'espèces de vertébrés protégés menacés d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

REPTILES ET AMPHIBIENS

Elles se limitent aux espèces présentes en Aquitaine, excepté les serpents, soient :

-amphibiens :

salamandridés : triton palmé (*Lissotriton helveticus*), triton marbré (*Triturus marmoratus*), salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), calotriton des Pyrénées (*calotriton asper*) ; **Discoglossidés** : alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), **Pélobatidés** : pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*), **Pélodytidés** : pélodyte ponctué (*pelodytes punctuatus*), **Bufonidés** : crapaud commun (*Bufo bufo*), crapaud calamite (*Bufo calamita*), **Hylidés** : rainette verte (*Hyla arborea*), rainette méridionale (*Hyla meridionalis*), **Ranidés** : grenouille agile (*Rana dalmatina*), grenouille rousse (*Rana temporaria*), grenouille des Pyrénées (*Rana pyrenaica*) et les grenouilles vertes (*Pelophylax sp.*).

-reptiles :

Lacertidés : lézard des murailles (*Podarcis muralis*), lézard catalan (*Podarcis liolepis*), lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), lézard de Bonnal (*Iberolacerta bonnali*), lézard vert (*Lacerta bilineata*), lézard ocellé (*Timon lepidus*), **Anguidés** : orvet fragile (*Anguis fragilis*), **Scincidés** : seps strié (*Chalcides striatus*), **Emydidae** : cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), **Geoemydidae** : Emyde lépreuse (mauremys leprosa)

Partie III : SECTEUR D'INTERVENTION

Par sa situation géographique, ses installations et les compétences de son personnel, le Centre de Sauvegarde d'Hégaldia est spécialisé dans le soin aux oiseaux marins ainsi qu'aux grands rapaces (vautours fauves, gypaètes barbus,).

En effet, il est le seul centre équipé pour la réhabilitation des grands rapaces pyrénéens sur toute la chaîne (plusieurs volières dont une de 50 m de long, idéale pour les grands voiliers). C'est à ce titre et au regard de nos 22 années d'expérience sur les grands rapaces (plus d'un millier de vautours fauves traités, plus d'une douzaine de gypaètes barbus et de vautours percnoptères et 2 vautours moine) que nous sommes référents sur toute la chaîne pyrénéenne française pour le soin et la réhabilitation des grands rapaces et aussi pour les espèces soumises à PNA (Plan National d'Action).

Il nous arrive de devoir nous déplacer sur le territoire national pour notre expertise sur des cas précis comme à deux reprises pour deux gypaètes barbus dans les Alpes.

REGION NOUVELLE AQUITAINE

Neuf centres de sauvegarde (CSFS) existent en Nouvelle Aquitaine

- le **CSFS LPO Aquitaine** (gironde),
- le **CSFS Alca torda** à Pouydesseaux (Landes),
- le **CSFS** de Tonneins (Lot et Garonne),
- le **CSFS Hégaldia** à Ustaritz (Pyrénées Atlantiques).
- le **CSFS SOS faune sauvage** (limousin)
- le **CSFS Charente nature** (Charente)
- le **CSFS L'arche de marie** (deux sèvres)
- le **CSFS Poitevine** (Vienne)
- le **CSFS le marais des oiseaux** (charente-maritime)

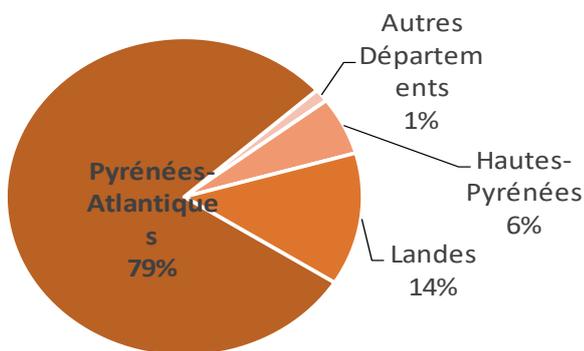
Le but de ce maillage de centre est de rediriger les animaux sauvages en détresse vers le centre de sauvegarde équipé et autorisé le plus proche.

Sur la région, Hegalaldia couvre donc les Pyrénées-Atlantiques (grande majorité des effectifs) ; le Sud des Landes jusqu'à environ Messanges et Dax, les hautes Pyrénées et le Gers.

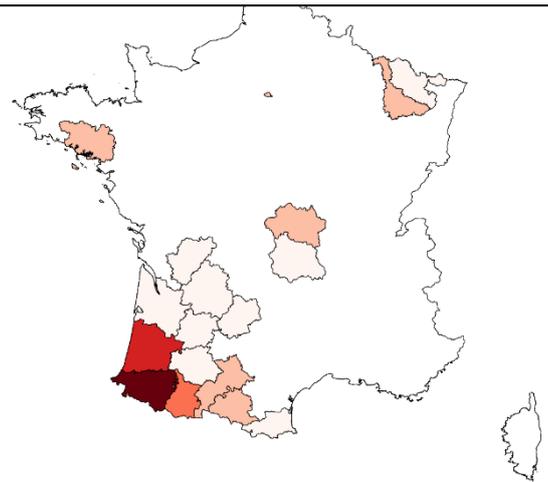
Quelques rares individus nous sont parfois amenés du Lot-et-Garonne et de la Dordogne mais aussi du limousin ou d'autres secteurs plus éloignés. En effet les particuliers n'ont pas conscience de l'aspect réglementaire et parfois au détour de leur trajet de vacances viennent déposer l'animal qu'ils ont trouvé à plusieurs centaines de kilomètres.

Il y a aussi les transferts de CSFS à autres CSFS. Souvent à l'automne, certains CSFS du nord de la France nous descendent des oiseaux migrateurs pour leur faire gagner quelques semaines sur la migration.

Proportion des animaux accueillis par départements en 2021



Carte des animaux accueillis par départements en 2021



REGION OCCITANIE

Dans cette région, Hegalaldia recueille surtout des animaux en provenance des Hautes-Pyrénées, car ce département n'abrite pas de structure sur son territoire. Les structures le plus proches sont :

- L'école vétérinaire de Toulouse
- Le CSFS de mazère (rapace uniquement)

Quelques individus du Gers sont occasionnellement recueillis, principalement ceux trouvés proches de la « frontière » Hautes-Pyrénées et Landes.

En ce qui concerne l'Ariège et la Haute-Garonne, ici aussi, quelques rares individus sont concernés, principalement les grands rapaces (vautour fauve, gypaète barbu,...).

Les recueils d'animaux en provenance des autres départements restent anecdotiques.

En ce qui concerne le relâcher des animaux trouvés sur ces secteurs, certains individus (vautours fauves principalement, ainsi que les espèces emblématiques type aigle royal, Gypaète Barbu...) sont ramenés par Hegalaldia sur le secteur de découverte pour le relâcher.

LE PARC NATIONAL DES PYRENEES (PNP)

Le PNP est situé « à cheval » sur les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées. C'est Hegalaldia qui recueille les animaux trouvés en détresse sur ce secteur. La plupart des animaux transitent par des cliniques vétérinaires avant transfert au Centre de Sauvegarde. Ces transferts sont effectués pour la plupart par des agents du PNP puis nos bénévoles rapatrieurs prennent le relais de la clinique jusqu'à nous. Parfois nous faisons le déplacement mais cela est assez rare car nous manquons de temps et de moyens. En ce

qui concerne le relâcher des animaux trouvés sur ce secteur, certains individus (espèces emblématiques et territoriales type aigle royal, Gypaète Barbu, grand-duc...) sont ramenés par Hegalaldia sur le secteur PNP pour le relâcher.

DIVERS

Du fait d'une de ses spécialités (le recueil des grands rapaces pyrénéens), et du référencement par le ministère, le centre de sauvegarde d'Hegalaldia peut être amené à recueillir des grands rapaces en provenance de toute la chaîne pyrénéenne. De ce fait, par anticipation, la demande d'autorisation de transport va se faire pour les 2 régions pyrénéennes : la région Nouvelle Aquitaine et la Région Occitanie.

Pour les cas exceptionnels qui ne sont pas sur ces deux secteurs nous ferons des demandes d'autorisation au cas par cas.

Partie IV : LE TRANSPORT

L'objectif d'un Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage est de soigner les animaux de la faune sauvage, dans le but de les réinsérer dans la nature. De ce fait, les transports peuvent se faire pour plusieurs raisons.

LES PERSONNES CONCERNEES PAR LE TRANSPORT

Hegalaldia emploie 5 salariés, dont deux titulaires du certificat de capacité. Les salariés effectuent la plupart des transports non inclus dans l'état de nécessité : amener un animal chez le vétérinaire (pour euthanasier, radio, séance d'ostéopathie, opérations...), relâcher d'animaux après validation du capacitaire du site de l'horaire de la météo....

Ces transports ne se font **jamais sans l'accord du responsable et sans consignes** de sa part.

Il arrive que par manque de temps ce soient des bénévoles, stagiaires, volontaires en service civique qui effectuent ces transports ; mais que pour des espèces non prioritaires. Comme pour les salariés, les consignes sont données par le capacitaire ; mais il est impossible de demander des autorisations de transports pour ce personnel aidant non salarié qui se renouvelle très régulièrement.

LES DIFFERENTS CAS DE TRANSPORT

DU SITE DE DECOUVERTE VERS LE CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE

Ces trajets sont effectués soit par : les salariés du CSFS, les découvreurs, des bénévoles de l'association, les pompiers, les gendarmes, les douanes...soit par les salariés d'Hegalaldia eux-mêmes, ceci dépendant le plus souvent des disponibilités de chacun et de l'urgence pour l'animal.

Les transferts sont parfois effectués après transit dans une clinique vétérinaire, soit parce que l'animal nécessitait des soins avant transfert, soit parce que les découvreurs l'y

ont déposé d'eux-mêmes. Nous couvrons un large territoire, de ce fait nous avons conclu des conventions de partenariat avec des cliniques vétérinaires pour servir de point de dépôt afin de centraliser les animaux trouvés en détresse lorsque ceux-ci sont trop éloigné du CSFS.

Pour tout transfert effectué par des personnes autres que les titulaires de l'autorisation de transport, Hegalaldia « utilise » la tolérance qui permet aux particuliers non titulaires d'une autorisation de transport, de transporter l'animal en détresse vers le centre de sauvegarde (état de nécessité car animal en péril), à condition que ce transport s'effectue dans les meilleurs délais, par le chemin le plus direct, et que le centre de sauvegarde, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ou la gendarmerie soient prévenus. Tous nos bénévoles sont inscrits sur une liste interne spéciale et suivent une demi-journée de formation pour avoir toutes les consignes de réglementation, de conditionnement des animaux, de manipulations si besoin...

ENTRE LE CENTRE D'HEGALALDIA ET UN CABINET VETERINAIRE

Pour soigner certaines pathologies et blessures, ou tout simplement pour effectuer des radiographies, euthanasies..., l'intervention d'un vétérinaire est nécessaire.

Sauf cas exceptionnel, ce n'est pas le vétérinaire qui se déplace, mais nous qui amenons l'animal au cabinet du vétérinaire et qui le ramenons, mort ou vivant, sur le centre.

Il nous arrive également de devoir déplacer des cadavres d'animaux du CSFS vers les cliniques pour qu'ils partent ensuite avec le réseau LAGOR pour être analysés ex : veille sanitaire du PNP.

ENTRES CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE FRANCAIS

Même si les centres de sauvegarde sont pour la plupart généralistes, certains sont référents, pour l'accueil de certaines espèces ou catégories d'espèces qui nécessitent des installations spécifiques : loutre, félins, grands rapaces, ...

Ainsi, par sa spécialisation, Hegalaldia a déjà reçu des grands rapaces mais aussi des oiseaux marins, des rapaces de taille moyenne... en provenance d'autres centres, après stabilisation dans ces structures.

De même, si Hegalaldia recevait certaines espèces comme de la loutre d'Europe, jeune chat forestier..., l'animal, après stabilisation, serait transféré dans un centre référent

DU CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE D'HEGALALDIA VERS LE SITE DE RELÂCHER

Situé « Entre Océan et Montagne », le Centre de Sauvegarde d'Hegalaldia accueille une diversité d'espèce très importante (espèces migratrices ou non en ce qui concerne les oiseaux) en relation avec la diversité de milieux qui caractérise l'étendue de son secteur d'intervention (espèces marines, terrestres de plaines et montagnardes, ...).

De ce fait, il est indispensable de savoir s'adapter aux exigences écologiques de chaque animal lors de la remise en liberté. Pour certaines espèces, pour lesquelles il n'est pas obligatoire qu'elles soient réinsérées sur leur site de découverte (hérisson, buse variable, chouettes hulotte et effraie, bondrée, tourterelle turque, etc), elles sont relâchées, soit sur le site même du centre, soit d'autres sites en étant toujours attentif à ce que le milieu soit adapté. En effet, il serait aberrant, pour certaines espèces, de systématiquement ramener l'animal d'où il vient, surtout quand le secteur de découverte

ce situe à plus d'1h de route du centre : raisonnement écologique d'une part, économique d'autre part, mais aussi de temps, sans oublier un stress inutile pour l'animal.

Le CSFS d'Hegalaldia se situe sur 3hectares entouré de forêt prairies, bosquets..., bordé par une rivière, entre mer et montagne, sur un couloir de migration. La variété d'espèce pouvant être relâché sur le site est immense.

Pour les espèces strictement montagnardes et/ou rupestres nous nous déplaçons pour les relâcher prioritairement sur leur site de découverte pour des espèces comme le gypaète barbu, le hibou grand-duc, le vautour percnoptère adulte, etc ou sur des sites adaptés pour le vautour fauve, les vautours percnoptères jeunes ou immatures (dortoir), etc.

Le plus souvent, les oiseaux marins sont relâchés sur les plages de la côte basque, voire sud des Landes quel que soit leur lieu de découverte ; toutefois, le mode de vie de certaines espèces de goélands (leucophaea,...) et de mouettes (rieuses) permet de les remettre en liberté plus à l'intérieur des terres, par exemple, en bordure des fleuves Adour et Nive où ceux-ci se concentrent spontanément.

Les échassiers (cigognes, grues, hérons,) seront réinsérés dans des secteurs où ils sont présents régulièrement : zones humides, ...

Pour les relâcher des jeunes, 2 solutions sont possibles :

-soit un relâcher « normal » après apprentissage de la chasse sur proies vivantes. Cette méthode est utilisée par exemple sur les chouettes chevêches,

-soit la méthode de relâcher « au taquet » avec des taquets situés sur le centre, ou des taquets décentralisés ; ces derniers sont mis en place pour éviter de « saturer » le secteur du centre de sauvegarde avec de nombreux juvéniles. Ainsi, il pourrait s'avérer nécessaire de trouver des sites extérieurs au centre où installer ces taquets.

La méthode du relâché au taquet :

Le taquet est un « nichoir » ou un enclos, adapté à l'espèce considérée et placé dans un milieu adéquat. Une partie de ce nichoir est grillagée ou recouverte de filet afin que l'animal puisse s'imprégner du milieu environnant. A Hegalaldia, plutôt que d'utiliser des nichoirs, nous préférons placer des oiseaux dans des volières.

Pendant plusieurs jours voire semaines en fonction des espèces, on va leur apporter quotidiennement de la nourriture, en essayant le plus possible de passer inaperçu, pour éviter l'imprégnation.

Puis, passée cette période, on ouvre le taquet (qu'il soit nichoir, volière, enclos,) et on continue d'apporter de la nourriture aux animaux relâchés. Petit à petit, ils vont apprendre à chercher leur nourriture par eux-mêmes et donc revenir moins souvent chercher la nourriture laissée à leur disposition. Quand ils sont totalement émancipés, le nourrissage est arrêté. La durée d'émancipation est variable en fonction de l'espèce.

ENTRE LE CENTRE D'HEGALALDIA ET LE LIEU OU LE SPECIMEN SERA AUTOPSIE, NATURALISE OU DETRUIT

Certains cadavres sont autopsiés, notamment ceux de Vautours fauves (*Gyps fulvus*), Gypaètes barbues (*Gypaetus barbatus*), Vautours percnoptères (*Nephron percnopterus*) et Milans royaux (*Milvus milvus*), dans le cadre du programme « Vigilance Poison », pour des analyses éco-toxicologiques. Dans ce cas-là, c'est la vétérinaire chargée de ces analyses ou des personnes membre du réseau et titulaires de la carte verte qui s'occupent du transport. Il peut arriver que nous transportions le cadavre d'une de ces espèces, par exemple jusqu'à sur le Parc national Des Pyrénées, lorsque nous sommes amenés à nous y rendre pour des réunions ou autre.

Le MHN¹ d'Auxerre, de Paris, de Bayonne, récupère également certains cadavres pour leurs « collections » et ou études génétiques. Dans ce cas-là également, c'est la personne travaillant au Museum qui se charge du transport et qui effectue les demandes d'autorisations de transport à chaque fois. L'envoi vers ces structures se fait une fois par an environ. Il peut arriver que ce soit nous qui transportions les dépouilles (bayonne) mais cela n'est pas la généralité.

Parfois nous sommes sollicités par des universités, des scientifiques...qui souhaitent avoir des dépouilles pour étudier : la génétique chez le pic vert, le contenu des estomacs des oiseaux marins, ...nous leur confions les cadavres uniquement si c'est eux qui viennent les chercher et qu'ils peuvent justifier du programme de recherche et des autorisations nécessaires.

Concernant la destruction des autres cadavres, lorsque nous avons la benne qui est pleine nous contactons l'entreprise Fersiobio qui se déplace dans les 48h.

Nous faisons également parti du réseau SAGIR. Lorsque les animaux sont morts chez nous cela ne pose pas de soucis pour les autorisations mais nous aimerions solliciter également une autorisation plus générale pour pouvoir participer à d'avantage de projets, études...

Nous souhaitons demander une autorisation à : enlever, faire enlever, collecter, prélever, transporter, détenir et utiliser les spécimens morts, les parties de spécimens morts, les échantillons de matériel biologique issus de spécimens morts ou vivants et les produits d'animaux ou de spécimens morts pour la participation à des programmes d'épidémiosurveillance de la faune sauvage et recherche"

¹ Museum d'Histoire Naturelle

Partie V : CONDITIONS DE TRANSPORT

Les Véhicules de l'association HEGALALDIA sont :

- un **Renault KANGOO bleu immatriculé FY 389 WZ**
- un **Renault KANGOO bleu immatriculé DQ 813 FY**

Les deux voitures sont logotisés au nom de l'association. Les véhicules sont régulièrement nettoyés et l'intérieur désinfecté, le poste de musique doit être éteints lors d'un transport d'animal vivant, et il est interdit d'y fumer.

Il arrive rarement que les véhicules personnels des salariés soient utilisés pour les transports (véhicule en panne, en entretien chez le garagiste ou déjà en déplacement...) dans ce cas les mêmes consignes s'appliquent.

Chaque animal sera transporté dans une caisse de transport de dimension adaptée à la taille de chaque espèce. Ils pourront être regroupés dans une même caisse si l'espèce le permet (par exemple hérissons). Les caisses seront équipées d'un tapis synthétique pour éviter aux animaux de glisser lors du transport. Les caisses sont « calées » dans le coffre pour ne pas bouger lors du transport. Si l'animal stress de trop une serviette est mis devant la grille pour assombrir l'intérieur ce qui a un effet apaisant pour les animaux.



Les échassiers seront transportés les pattes repliées sur elles même, emballés dans un drap scotché autour du haut et bas du corps,

une chaussette sur la tête, et posé directement sur le sol du coffre (couverture en dessous pour assouplir) ou dans une caisse de transport.



Les reptiles et amphibiens seront transporté dans des bacs plastiques fermé ou non selon les espèces et les contenant avec soit de l'eau au fond (triton) ou juste une serviette humide (cistude).

Parfois les animaux sont transportés dans de simple carton. Ce cas de figure est assez fréquent lorsqu'il s'agit de récupérer un animal lors d'un déplacement et que nous n'avons pas le nécessaire dans la voiture ou pour éviter une manipulation sur un parking et éviter de faire échapper l'animal. Suite à un dépôt chez les vétérinaires, les animaux sont systématiquement mis dans des cartons fermés, percé de petits trou et annotés avec l'espèce présente à l'intérieur.

Partie VI : ENGAGEMENTS D'HEGALALDIA

Conscient qu'il s'agit là d'une demande de dérogation à transporter des espèces protégées, et d'une demande de détention d'espèces ministérielles à fort intérêt patrimonial Hegalaldia s'engage à tout mettre en œuvre pour être digne de la confiance accordée par les administrations de tutelle.

En tant qu'association de protection de la nature, Hegalaldia défend des valeurs et une éthique, tout ce qu'elle entreprend vis à vis des animaux se fera dans leur intérêt et dans le respect de la vie animale.

BILAN ANNUEL

L'Association HEGALALDIA s'engage à fournir un bilan annuel d'activité aux DREAL des départements concernés par l'autorisation de transport.

RESTITUTION DE L'AUTORISATION

L'Association HEGALALDIA s'engage restituer les autorisations à la demande justifiée de l'administration.

Partie VII : AUTORISATION DE RELACHE

Les différents textes de loi relatif aux structures de soins à la faune sauvage ainsi que les différents arrêtés ministériels, préfectoral, mentionnent tous que les CSFS sont habilités à recueillir les espèces autorisées dans le but de les soigner et de les réinsérer dans leur milieu naturel.

C'est en toute logique qu'Hegalaldia demande l'autorisation de relâcher les animaux qu'elle accueille, soit :

- sur la structure directement quand le biotope le permet
- sur le lieu de découverte quand cela est nécessaire
- sur un lieu approprié selon divers critères : zone de reproduction, connaissances naturalistes...

Partie VIII : AUTORISATION DE DETENTION

Présentation du centre

La structure a été construite sur un terrain d'environ 3 ha, dont 1 ha est clôturé pour l'activité du centre de soins. La clôture est hermétique et mesure 1m80cm de haut empêchant chevreuil et autres animaux de s'introduire dans la structure.

Deux bâtiments en dur et un mobil home

1/-Le bâtiment principal

Le bâtiment principal, construit en bois sous le label HQE (Haute Qualité Environnementale) est composé de 6 pièces : un bureau, des sanitaires, une cuisine destinée aux préparations alimentaires pour les animaux, une unité d'infirmierie et de lavage, deux pièces de détention des animaux en soins.

Toutes les pièces sont reliées à une VMC centrale, équipées d'un chauffage-clim et de prises électriques. Le sol est en carrelage antidérapant, en son centre une bouche d'évacuation pour pouvoir laver à grande eau.

1/-L'unité d'infirmierie et de lavage

De dimensions de 10,74 m² cette pièce est utilisée pour l'examen, les soins quotidiens des animaux et de pièce de lavage (oiseaux mazoutés, animaux souillés...)

Les murs et le sol sont recouverts de carrelage facilement lavable et désinfectable. Les peintures sont étanches et lessivables.

Cette pièce se compose :

- de deux grandes paillasses en inox pour les soins, inhalateur..
- de meubles pour ranger les registres officiel et documents concernant les animaux en soins (fiche de soins, réglementation, guide ornithologique...)
- quatre meubles à tiroir où sont rangés la plupart des médicaments, les seringues, aiguilles... le tout surélevé pour faciliter le nettoyage dessous
- une table d'examen en inox équipé d'une lampe loupe, table ajustable en hauteur et dissimulant un bloc de lavage pour laver les oiseaux.
- trois armoires permettant le stockage du matériel médical,
- un robinet thermostatique qui permet d'avoir de l'eau à température constante lors du lavage des animaux,
- un petit réfrigérateur destiné à conserver les médicaments au frais
- un lave main
- poubelles : ménagères, trie plus une jaune spécifique pour les aiguilles

2/-La cuisine

De dimensions de 6.03 m² cette pièce est utilisée pour les préparations alimentaires des animaux, la vaisselle. Les murs et le sol sont recouverts de carrelage facilement lavable et désinfectable. Les peintures sont étanches et lessivables.

Cette pièce se compose

-d'un double évier en inox très profond pour pouvoir mettre tout le sal dans un bac et ne pas se faire mal au dos.

-un grand réfrigérateur destiné à conserver la nourriture du jour,

-étagères et petits placards pour ranger le matériel,

-matériel divers : bouilloire, mixeur, seringues, sondes, ...

-poubelles qui sont vidées tous les soirs, nous avons mis en place une poubelle spécifique pour les aliments et restes carnés, celle-ci est fermé et mise en chambre de congélation tous les soirs afin d'éviter le développement d'asticot et éviter les mauvaises odeurs.

-aliments : graines, boîte, pâtée insectivores...tout est mis dans des contenant hermétiques pour éviter l'humidité et l'altération des produits

3/- Les unités de stabilisation et de réhabilitation

De dimensions d'environ 11m² chacune, ces pièces sont utilisées pour maintenir les animaux qui ont besoins de soins réguliers ou journaliers. Les animaux sont maintenus dans des cages, des éleveuses, des caisses de transport ou des aquilux selon les pathologies et les espèces.

Les murs et le sol sont recouverts de carrelage facilement lavable et désinfectable. Les peintures sont étanches et lessivables.

Ces deux pièces ont la même fonction à la seule différence que la pièce de stabilisation n°2 sert davantage pour les oiseaux marins en hiver et de pièce chauffée pour les jeunes le reste du temps. Elles sont séparées par une porte coulissante.



Le bâtiment annexe est également fait en bois sous le label H.Q.E et est équipé de panneaux photovoltaïques permettant de préchauffer l'eau que nous utilisons au quotidien. De 80 m² ce bâtiment possède l'électricité et est composé de box de contention, d'une nursery, d'une chambre de congélation, d'espaces de rangement et d'un atelier. Dans le

couloir central, est insérée une évacuation qui permet d'évacuer les eaux de nettoyage du bâtiment. Il y a deux portes, une sur la façade d'entrée et l'autre sur la façade en face.

II-1/-Box de contention

Ils sont au nombre de 5 et sont destinés à la pré-réhabilitation ou à la réhabilitation (en fonction des espèces et des causes d'accueil) des oiseaux et des mammifères. Faits de parois lisses, ils sont facilement nettoyables, puisqu'une légère pente du sol permet l'évacuation des eaux dans la rigole centrale. Les boxs sont munis de fenêtre comblée par du filet côté intérieur et de grillage côté extérieur. Le grillage en extérieur c'est pour empêcher les rats de rentrer et le filet souple à l'intérieur pour éviter que les oiseaux s'abîment les ailes. Cette problématique concernant les rats est récurrent sur un centre de soins, et nous devons constamment garder ce phénomène à l'esprit dès que nous souhaitons réaliser une structure car ils se faufilent dans de tous petits trous et grignote même le béton pour arriver à leurs fins et en tant que bon écolo, nous avons du mal à utiliser des raticides !

Les box ont des tailles différentes :

-1 box de 3×2×2m (sur la gauche), actuellement il sert de salle de stockage (graines, croquettes...)

-5 box de 2×2×2m à droite

Chaque box a été équipé de « v » fixés aux parois pour pouvoir y encastrier des perchoirs de différents diamètres, fait de tube pvc, recouverts de moquette facile à défaire et à nettoyer.

Nous avons équipé chaque porte de verrou et mis du grillage sur les seuils de porte pour éviter le grignotage par les rats.

II-2/-La nursery

La nursery de petite taille, fait 2*2*2m. Elle était utilisée principalement, en saison, pour l'élevage des jeunes, mais depuis quelques années c'est notre pièce de quarantaine, et à chiroptères. Elle dispose d'un radiateur électrique.

III/-Le Mobil home

Le Mobil home, qui nous sert de salle de réunion et de pause, de lieu de stockage et qui est équipé de deux chambres pour des stagiaires ou des bénévoles nous a été donné en 2015. Même si depuis cette date il a été aménagé à plusieurs reprises, il devenait réellement vétuste. Aussi cette année nous avons pu lui rendre une seconde jeunesse en changeant le sol, repeignant les murs, achetant du nouveau mobilier et de l'électroménager.



III/-Les volières

De tailles, de formes et de dimensions différentes, les volières sont adaptées à la diversité des espèces d'oiseaux présentes dans le sud-ouest de la France.

III-1/-Les volières type « serre tunnel »

Elles sont au nombre de 4 : 3 de 26×7×3,20m et une de 50×9×4,20m. Elles sont couvertes entièrement par du filet de mailles carrées de 25mm. Du brise-vue a été rajouté afin d'opacifier entièrement les façades et les côtés des volières sur 2m de haut.

Les perchoirs et l'aménagement des volières sont modifiés systématiquement en fonction des espèces qui vont les occuper. Cette année nous avons recouvert l'extrémité par de la tôle.

III-1-a/-Volières de 26m

Deux d'entre elles sont utilisées essentiellement pour la réhabilitation des rapaces de tailles moyennes et petites (chouettes, faucons, buses, milans, vautour percnoptère,), mais également de rapaces de plus grandes tailles (aigle royal, hibou grand-duc,) et occasionnellement les vautours fauves.

La troisième est utilisée principalement pour les grands échassiers (cigognes, hérons,), les anatidés et cygnes et les laridés (goélands). Occasionnellement, elle peut accueillir grand labbe, rapaces, équipé de tout un réseau de mare elle a son eau régulièrement renouvelée par un système de récupération d'eau de pluie et de tranchée.

Chaque unité peut accueillir jusqu'à 30 individus, selon les espèces et le caractère de chaque individu. *Par exemple il nous est déjà arrivé de mettre des milans noirs avec des buses variable bondrée, faucon crécerelle... alors que d'autre fois il va nous être impossible de mettre un autre individu quelque espèce que ce soit avec un milan noir car trop agressif.*

III-1-b/-Volière de 50m

Elle est principalement utilisée pour la réhabilitation des vautours fauves, et grands voiliers. Hors saison vautour (printemps, hiver) elle sert pour accélérer la rééducation de certains rapaces comme des faucons pèlerin, des buses, des milans...cette longueur de volière est très intéressante pour diminuer le temps de réhabilitation de certains rapaces.

Elle peut contenir 20 à 25 vautours fauves, ou autres oiseaux de tailles petite et moyenne

III-2/-La double volière chapiteau + carré bois

Elle est composée de 2 unités accolées, qui ne communiquent pas entre elles : l'une de 5×5m, l'autre de 5×2m. Elles ont été construites avec des armatures de chapiteau données par une école. La façade séparant les 2 parties est opaque (filet+brise-vue).

Elles sont couvertes de filet de mailles carrées de 25mm. Du brise-vue a été posé sur l'intégralité des parois et une partie du toit (abris). Le sol est couvert de grillage anti-prédation remontant sur 20 cm pour l'unité la plus grande et sur 1 m dans la plus petite.

Elles peuvent avoir plusieurs fonctions : la pré-réhabilitation d'oiseaux (rapaces, oiseaux marins, échassiers,...) avant la mise en grande volière, la réhabilitation de colombidés et passereaux de tailles moyennes (tourterelles, pigeons, loriots,...), le maintien d'espèces d'oiseaux en hivernage (faucon hobereau,...),...

En fonction des espèces, l'unité de gauche peut contenir jusqu'à une vingtaine d'oiseaux (chouette chevêche,...), l'unité de droite jusqu'à une quinzaine (colombidés,...). Nous avons créé un enclos bois de 4x4m à gauche de la grande unité, avec un retour de grillage. Les parois sont en filet jusqu'au toit + grillage +brise vent. Le toit est en tôle opaque et transparente.

Le sol de ces trois structures est grillagé pour éviter l'intrusion de rats et la fuite de nos pensionnaires. Recouvert d'une grosse couche de gravier et de sable pour permettre à l'eau de s'écouler, les hérissons n'aiment pas l'humidité.

III-3/-La volière « ornithophage »

Cette unité, de dimension 6x4x4m, a été construite pour la réhabilitation des rapaces ornithophages (faucon pèlerin, autour des palombes, épervier d'Europe,), d'où son nom, mais en fait elle est entièrement polyvalente.

Elle est utilisée aussi bien pour la pré-réhabilitation de rapaces de toute espèce, que pour le relâcher au taquet des rapaces nocturnes ou diurnes ; de ce fait, une trappe a été intégrée sur une des parois. Elle peut contenir, ici encore en fonction des espèces, jusqu'à une vingtaine d'oiseaux (chouettes hulotte et effraie, hibou moyen-duc,).

Cette unité, reste la même mais a été déplacé sur la partie basse du terrain pour limiter le dérangement à cause d'une récente urbanisation des terrains avoisinants.

III-4/-La volière « nocturne »

Cette volière de dimensions 5m*2.50m*2.40m de haut a été conçue pour la réhabilitation, suivie du relâché au taquet de jeunes rapaces (chouette, faucon, ...), mais, équipée de grillage au sol, elle est également très polyvalente et peut donc servir de transition avant la mise en grande volière.

Elle peut contenir une dizaine d'oiseaux. Cette volière a été amélioré en créant un espace supplémentaire permettant de doubler sa superficie. En effet, elle est prolongée par une armature bois avec parois en filet et du brise vu pour faire des zones d'abris permetts de mettre un peu plus d'oiseaux et rends l'unité moins sombre et moins humide.

III-5/-La double volière en tôle

Elle est composée de 2 unités accolées de 10x10 m dont les parois sont en tôle, donc entièrement opaques. Le toit est recouvert sur une moitié par du filet de mailles carrées de 25mm, et sur l'autre par de la tôle, servant d'abri.

C'est une double unité polyvalente, tout comme certaines volières décrites précédemment (volières tôle, ornithophage, taquet) :

- hivernage de certains rapaces migrateurs dont la réhabilitation n'était pas terminée au moment de la migration (faucon hobereau,),
- pré-réhabilitation avant la mise en grande volière,
- réhabilitation totale pour certains individus,
- réhabilitation suivie du relâcher au taquet de certains rapaces et corvidés.

Chaque unité peut contenir, ici encore en fonction des espèces, jusqu'à une vingtaine d'oiseaux.

III-6/-Les box volière

Au nombre de trois, ils sont identiques, 4x2x2.10. Un quatrième va voir le jour en 2022

Les parois sont en bois traité. Une ouverture fermée par du grillage permet la circulation de l'air et une bonne luminosité.

Le toit est en filet et les deux bouts sont recouverts de tôle pour servir d'abris aux animaux et/ou à la nourriture.

Elles sont aménagées en fonction des espèces qu'on y met dedans. Cependant, la première, appelée « turridés » est réservée pour les turridés (merles, grive...) ; tandis que celle du fond, les « passereaux » est destiné pour les passereaux mais peut accueillir des écureuils. Celle du milieu « polyvalente » sert à un peu tout le monde (un vautour fauve, un épervier, une chouette...).



On ne mélangera pas des passereaux avec des turridés, et les colombidés doivent rester isolés aussi. En effet, nous avons constaté que les merles, de par leur agitation, font paniquer les petits passereaux et ceux-ci volent sans arrêt et meurt d'épuisement. Les colombidés, notamment les tourterelles paniquent aussi très facilement. A ce titre une gestion des chats errants est indispensable car ceux-ci, en montant sur les volières, crée une véritable panique mortelle pour les oiseaux, les oiseaux se cognent ou s'épuisent dans la volière.

III-7/-La volière « gypa »

Cette volière a été créé au printemps 2018 pour faire face à l'accueil de 3 gypaètes barbu qui sont resté plusieurs mois en réhabilitation, dont on ne pouvait pas mettre dans la même volière. Ainsi grâce à un appel à don nous avons fabriqué nous-même cette volière tout en bois de 12x12x4m. Nous nous sommes inspirés des volières faites dans les pays anglo-saxons pour la réhabilitation des pygargues et autres grands rapaces.

Equipée de 2 nid artificiel, installés dans les 2 angles opposés du fond de la volière, les perchoirs sont modulables afin de ne pas stéréotyper les oiseaux en réhabilitation. Cette volière conviendra également à des rapaces de plus petite taille (milan, buse...), une trappe a été faite pour pouvoir utiliser cette structure comme volière taquet, puisqu'elle donne directement sur 2hectare de prairie et la forêt d'Ustaritz.



III-8/-La volière « percno »

Unité de 12x4x3m de haut, elle est destinée à de la pré-réhabilitation de grand rapace, oiseaux ayant une fracture, troubles neurologiques...qui ne peuvent pas aller en grande unité dans l'immédiat mais aussi pour la réhabilitation des rapaces moyens (buses, milans,...).

Les parois sont en bois sur 3 côtés, le 4eme côté (orienté vers la 50m) est en filet. Le toit est en filet et le fond a une tôle de 4m de long sur 1 m de large pour servir d'abris.

III-9/-La volière « colombidés »

Unité de 4x4x3 faite sur le même modèle que la « percno », 3 côtés en bois, 1 en filet et le fond du toit recouvert d'une tôle. Un chêne vivant a été intégrer dans cette volière pour servir de perchoir et d'abris, il sera taillé autant que nécessaire pour ne pas abimer la structure et ne pas gêner les oiseaux.

En 2022 nous avons créé 4 unité similaire à la volière colombidés.

IV/-Les piscines

**le pôle piscine*

Le pôle piscine est un bâtiment en bois de 10x7.5x2.10m, alimenté en eau et électricité, avec un toit en filet. Le sol est fait sur un géotextile recouvert de sable, les zones entre les piscines sont sur un plancher en bois surélevé, permettant de faire passer les tuyaux en dessous. Ce bâtiment abrite 3 zones de baignade (la grande, la moyenne et la petite) et une zone de stabilisation.

-La petite piscine se trouve sous abris, elle est constituée d'un bassin de 1.80x1.20x0.60m, la filtration est assurée par un filtre à sable de 12m³heure. Cette piscine sert aux premiers

bains des oiseaux car elle est équipée d'une plateforme pour que l'animal se repose et sèche sans intervention humaine. Comme le bâtiment est équipé en câble électrique, on peut aussi y mettre une lampe chauffante ou une soufflerie...cette unité est également très adaptée pour les anatidés, cistudes...

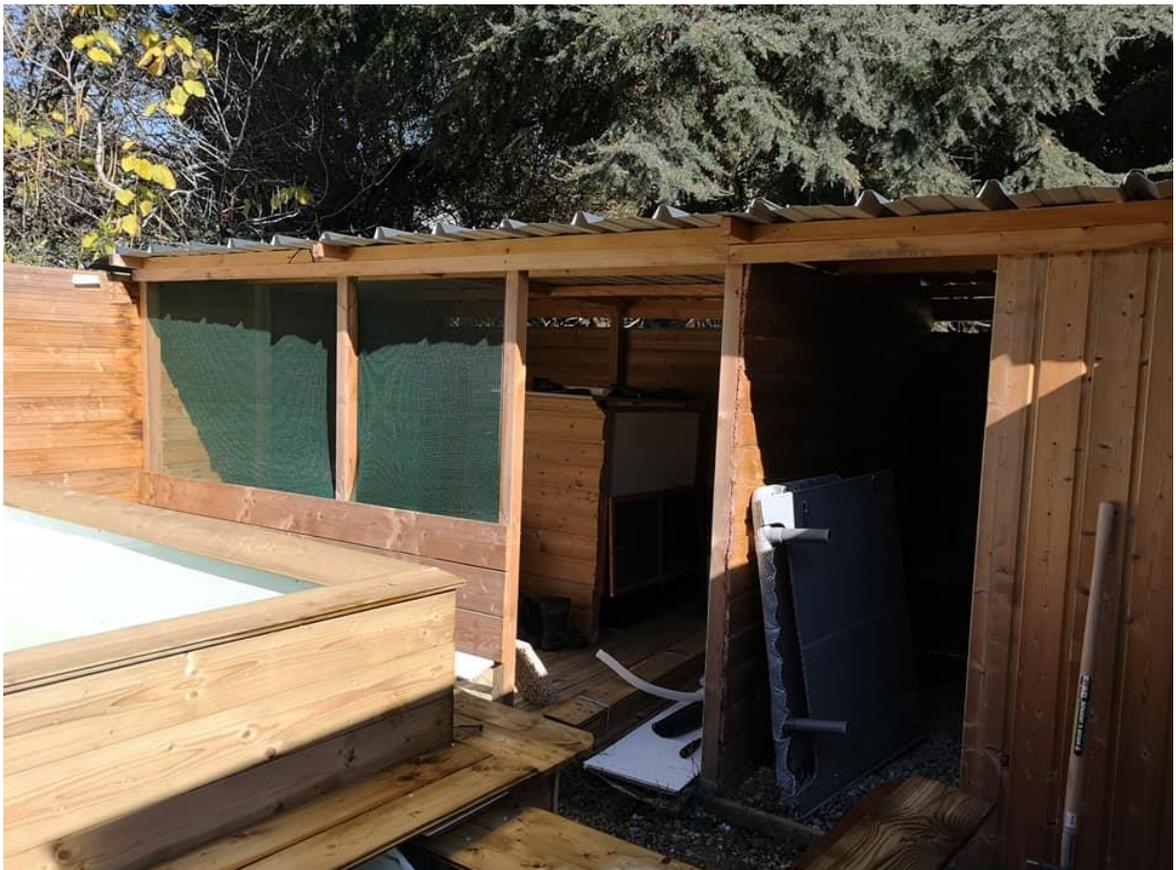
-la moyenne est constituée d'un plan d'eau de nage de 3x2x0.80m. Elle est équipée d'un bac de dégraissage de 2m³ relié à une filtration à sable de 16m³ heure.

-la grande piscine fait 5x3x0.80m, elle fonctionne sur le même principe que la piscine moyenne. Son filtre à sable à une capacité de 22m³ heure couplé à une deuxième pompe immergée qui permet d'augmenter le brassage de l'eau.

- l'alvéole de stabilisation est entièrement couverte, parois en bois et plafond en tôle opaque, et fait 6x2m. Un côté est ouvert ce qui permet de laisser circuler l'air Cette zone permet de mettre 5 aquilux pour des oiseaux en fin de soins ou lors des rotations piscine. Le sol est en gros galets ce qui permet avec un coup de jet d'eau de laver la surface.

Hors accueil d'oiseaux marins, nous pourrions y placer des grandes volières à passereaux lors des transitions alimentaires avant d'aller en grande volière.

Ce bâtiment est longé par différents aménagement, 1 pour abriter les pompes et 2 pour entreposer le matériel (caisse de transport, linge sale...) 6x2x1.90m



Construction de nouvelles unités de réhabilitation : de nouvelles volières ont ainsi pu voir le jour, notamment **trois petites volières polyvalentes** de 16m², ainsi que **deux volières conçues pour l'émancipation et la remise en liberté de jeunes rapaces** (voire photos ci-dessous). Cette unité se compose donc d'une petite volière d'émancipation de 16m², reliée par une trappe à une grande volière de 32m² (pour 4m de haut) équipée d'une trappe de relâcher.



Amélioration des structures existantes : les structures existantes ont-elles aussi eu droit à des travaux d'amélioration et de remise en état. Bon nombre de **nos volières existantes ont ainsi pu bénéficier d'un grillage enterré, d'un nouveau substrat** (sable, gravier, paillis...) **et de SAS d'entrée**. Dans un même temps, une volière devenue trop exposée aux nuisances (passages réguliers, activité de voisinage...) a été transformée en espace de stockage, nous permettant ainsi de pallier le manque de place dédiée à cela.

Création d'un pôle mammifères : Nous avons commencé en 2021 la création d'un **pôle mammifères composé de 2 enclos pensés pour les mustélidés et petits carnivores**. Ce pôle ne sera terminé qu'en 2022. Pour le moment la zone concernée par les travaux a été terrassée et les bases de la structure sont en place.

V/-soins et nourriture

Nous avons un classeur de protocole qui a été travaillé avec notre vétérinaire sanitaire. Ce classeur nous permet d'utiliser des médicaments dans un cadre défini. Ainsi le responsable capacitaire a formé son équipe salariale selon les protocoles établis. Tous les salariés soigneur sont aptes à prendre en charge un animal sauvage en détresse. Le diagnostic de l'animal est systématiquement fait par un soigneur animalier, il arrive que nous le laissons faire à nos étudiants mais sous contrôle, la fiche de soins est remplie et les consignes de soins notées au tableau, photo ci-dessous. Les soins complexes sont réalisés par les soigneurs animaliers et le reste est fait par le personnel aidant (stagiaires, bénévoles...), sous vérification. Le soigneur animalier fait évoluer les soins selon l'état de l'animal et donne les consignes au personnel aidant.

En ce qui concerne la nourriture, un tableau de nourrissage est présent dans la cuisine (voir photo ci-dessous), où le responsable note la nourriture à distribuer. Lorsqu'il s'agit

d'un cas trop particulier ou sensible, nous notons que le nourrissage doit être fait que par un responsable, sinon le personnel aidant met son prénom dans la case pour dire que c'est fait et surtout pour qu'on puisse lui poser des questions si besoins.
Un protocole de nourrissage extérieur est affiché également.

Fiche de soins Hegalaldia

Date d'entrée sur le centre :		Rapatricuse / Rapatrieur :		Mois :
				Animal N° :
Découverte	Date :	Commune :		Vétérinaire :
	Circonstance :			
Nom, prénom			Tel :	
Soins avant l'accueil				

Espèce : **Cause accueil :** **Sexe :** **Age :**

Diagnostic et soins à l'arrivée :

Poids : **Température :** **Bague/ marque :**

Déshydratation : **Vision oculaire :**

Parasitisme :


 Excellent


 Bon


 Moyen

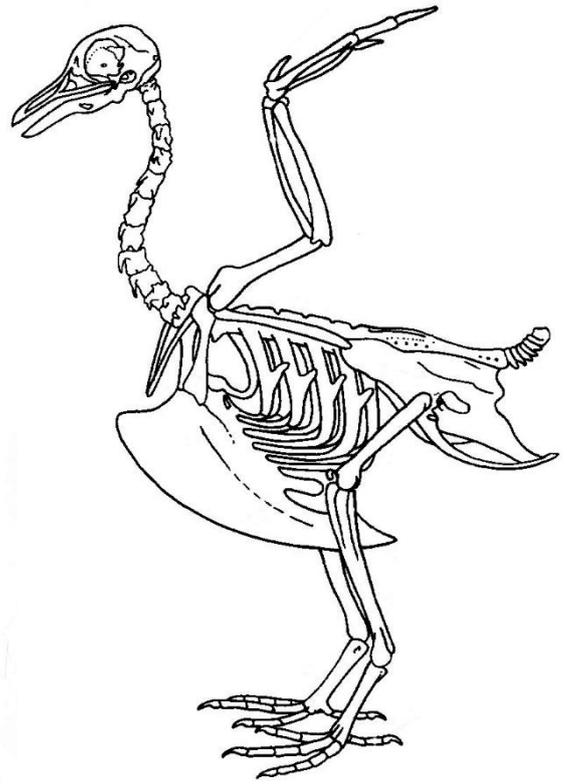
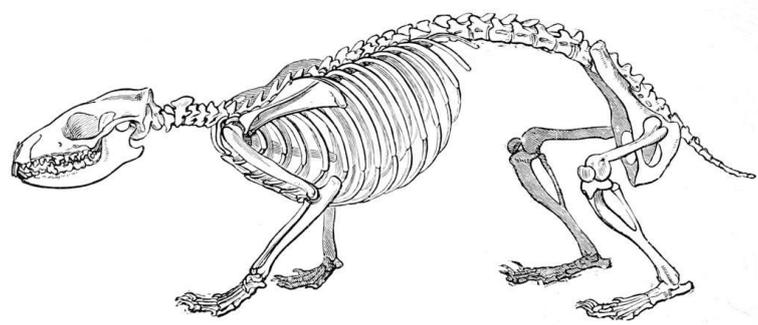
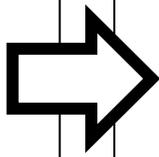

 Maigre


 Cachexie

Traitement :

Diagnostic :

Soins à l'accueil :



NOURRISSAGE EXTERIEUR

- **Préparer les quantités nécessaires pour chaque volière :**

- Attention au nombre d'animaux présents dans la volière, adapter les quantités (exemple pour un pinson seul, une petite dose de graines à décortiquer).
- Attention si un soin est prévu dans la matinée sur un animal ne pas aller nourrir avant le soin.
- Etiqueter si besoin chaque gamelle pour chaque volière.
- Bien faire ce qui est noté. si marqué « en morceaux » couper en morceaux !

- **Préparer un arrosoir d'eau**

- **Se munir des clés des volières,** d'un bloc note et noter le nombre d'animaux qu'on est censé y trouver. On y notera aussi tout ce qui ne va pas (animal au sol, déchets...). Il est préférable d'être à 2 pour : > porter les gamelles et l'arrosoir > refermer derrière l'autre les SAS et portes des structures **(Toujours fermer le SAS avant d'ouvrir la porte d'une volière et inversement)**

- **Une fois aux volières :**

Compter et contrôler visuellement chaque animal. Toute personne qui est chargée de nourrir les extérieurs doit savoir combien d'animaux se trouvent dans la volière. Tout problème ou doute concernant l'état de santé d'un animal ou sur l'état de la volière doit être automatiquement signalé au responsable soin. Donc ne pas nourrir. Il faut aussi noter les restes pour pouvoir adapter la quantité les jours suivants.

- **Nourrir :** Tous les jours il est primordial de nettoyer la volière, retirer les déchets et gamelles de la veille, changer l'eau (brosser les gamelles). **Ramasser les déchets signifie gratter, curer ramasser nettoyer. Si vous laissez des déchets carnés, les mouches viennent et pondent, les asticots se développent et l'animal aura des asticots qui le mangeront de l'intérieur**

- **Carnivores diurnes :**

Déposer les poussins ou la viande sur les plateformes de nourrissage, sur les perchoirs pour les rapaces. Jamais dans les hautes herbes ou dans les branchages (on ne les retrouve pas et pourrissent dans la volière). Si un animal ne vole pas, on ne mettra pas en hauteur.

- **Carnivores nocturnes :**

Matin : Ramasser les déchets + eau propre / Soir : Nourrissage. Idem diurnes

- **Granivores/insectivores : colombidés, passereaux, merles,...**

Mettre une quantité raisonnable de graines ou pâtée + vers de farine en fonction du nombre d'oiseaux.

Attention à la hauteur des gamelles, pas trop hautes mais pas trop basses (les VF s'échappent).

Exemple : 1 cuillère à soupe pour un rouge gorge, 3 cuillères pour un merle.

- **Vautours :** s'ils ne sont pas à nourrir tous les jours, il faut impérativement que leur eau soit changée et propre tous les jours. Lors du nourrissage (voir avec un responsable), retirer les déchets.

- **Hérissons :** Matin : Retirer gamelles de la veille, recharger en croquettes (pas trop), eau propre.

Soir : Déposer la gamelle de mélange, vérifier croquettes et eau.

- **Retour des volières :** remettre les clés en place, noter son nom sur le tableau de nourrissage.

Donner le papier récap au responsable pour mettre en place les changements

Ne jamais aller nourrir au fond des volières. Cela engendre du stress pour les animaux, le stress provoque des crises cardiaques ou accidents inutiles

Toujours refermer correctement les volières. Le cadenas et le SAS s'il y en a un.

QUANTITES JOURNALIERES de POUSSINS

Catégorie oiseaux	POUSSINS (quantités approximatives)			OBSERVATIONS
	INFIRMERIE	BOX	VOLIERE	
Aigle royal	15-18	15-18	15-18	
Circaète JLB	7-8	7-8	7-8	Déclencher au serpent si nécessaire
Buse/milan/busard/aigle botté...	3-4	3-4	3-4	
Bondrée apivore	3-4	3-4	3-4	+miel régulièrement
Epervier d'Europe	1-2	1-2	1-2	
Autour des palombes	3-5	3-5	3-5	
Petits faucons (crécerelle, hobereau, émerillon,...), chevêche, petit-duc, élanion	1-2	1-2	1-2	toujours peler les poussins
Faucon pèlerin	3-5	3-5	3-5	
Hibou grand-duc	6 à 8 entiers	6 à 8 entiers	6 à 8 entiers	
Hibou grand-duc	6-8	6-8	6-8	
Chouette effraie/ Hiboux des marais et moyen-duc	1-2	1-2	1-2	
Chouette hulotte	3-4	3-4	3-4	
Spatule blanche	8 à 12 sans tête	9 à 12 sans tête	10 à 12 sans tête	Fonction du gabarit. Quand en soins, découper en morceaux au départ si nécessaire.et faire tremper dans de l'eau
Goélands leucophée et argenté	6 à 8 E	6 à 8 E	6 à 8 E	
Goéland marin	6 à 10 E	6 à 10 E	6 à 10 E	
Cigognes blanche/noire	15 à 20 E + eau	16 à 20 E + eau	17 à 20 E + eau	
Héron cendré	8 à 12 entiers	8 à 12 entiers	8 à 12 entiers	
Héron pourpré	8 à 10 entiers + eau	8 à 10 entiers + eau	8 à 10 entiers + eau	
Grand labbe	6 à 8 entiers	6 à 8 entiers	6 à 8 entiers	